



Refus abusif du maire pour terrain a batir

Par **lecricri33**, le **25/04/2008** à **08:52**

Bonjour , j'ai un terrain de 3100 m2 constructible en zone ub avec un cos de 0.3 , sur ce terrain j'ai une dependance en pierre de 80 m2 + une maison d'habitation de 100 m2. En 2005 j'ai demandé un cu , le maire du village à noté comme observation que la voirie était en mauvaise état , donc refuse la réhabilitation de l'ancienne batiste en pierre. 2007 la voirie est entièrement refaite , mon voisin vend son terrain de 3500 m2 à un promoteur , le maire accorde 4 terrains a batir . A mon tour je redemande une declaration préalable pour diviser mon terrain en 4 parcelles ; le maire me les refuses !
Entre mon voisin qui a l'autorisation et moi , nos 2 terrains sont à 85 metres .
Ma parcelle se trouve en plein centre d'une zone pavillonnaire .
Le refus du maire n'est que dans un but personel: qu'elle recours peut-on avoir contre un Maire .